



Course de Côte de Grézieu-Le-Marché des 3-4 octobre 2026

Additif d'organisation

No 1 au Règlement Particulier de la course de côte du 3-4 octobre 2026

En référence au no d'article : 1.1 P Officiels, du Règlement Particulier

Modifications concernant les encadrants :

- La présidence du Collège des Commissaires Sportifs sera assurée par Robert MORANGE Lic. N°1981, à la demande d'Hélène GUINAMARD Lic. N° 1598, laquelle sera membre du Collège des CS.
- François BUISSON Lic. N°162483 assurera la fonction de Chargé de Relation Avec les Concurrents en remplacement de Gilles PILLOUX, empêché.
- Le médecin responsable JM LAYE, empêché, sera remplacé par Unai ALTAY
- Responsable des Classements – Chronométrage : Jean-Paul DURAND

En référence au no d'article 1.2P Horaires du RP : Après vérifications des temps nécessaires au déroulement de la course, il n'y aura pas d'essais non chronométrés : cependant les **essais chronométrés débiteront à 8h15.**

Pour les concurrents en catégorie VHRS : en référence au Règlement Standard des Courses de Côte de Régularité Sportive, no d'article 7.3.4 Zone de régularité : conformément, il y aura 2 montées d'essais officiels ; la 1ère montée de course des autres catégories constituera pour les VHRS la 2^e montée d'essai.

*Le présent additif sera notifié aux concurrents conformément à la réglementation en vigueur.
Sous réserve de l'approbation du collège des Commissaires Sportifs*

Le 18 septembre 2026

Le comité d'organisation de l'Asa Centaure

ASA CENTAURE 15 rue de la mairie, 69210 Lentilly

Tel : 06 12 54 30 08

contact@asacentaure.com